



14 / CHARLIE HEBDO N° 987 / 18 mai 2011

LES PUCES

LUCE LAPIN



CORRIDA, CHASSE À COURRE : SOUFFLE LE VENT DE L'ABOLITION

► Campagne d'affichage de l'antenne Gard-Lozère du CRAC Europe à Alès. Du 18 au 25 mai, peu avant la feria de l'Ascension, 20 panneaux de 4x3 viendront informer les Alésiens encore candides ainsi que les touristes de passage tout aussi naïfs de la cruelle réalité des corridas. Cette campagne est capitale dans une ville où la municipalité ne veut pas entendre la voix de la civilisation. Pour Jean-Pierre Garrigues, vice-président du CRAC Europe, Comité Radicalement Anti Corrida pour la protection de l'enfance (www.anticorrida.com, 06 75 90 11 93, 06 08 30 80 30), les belles promesses ont été volontairement tenues... en l'air : « En juillet 2009, Max Roustan, député du Gard et maire d'Alès, nous informait par courrier que la gratuité de l'entrée aux corridas aux moins de 10 ans serait supprimée dès 2010. En 2010, nous apprenions que l'entrée à l'arène d'Alès était gratuite pour les moins de 12 ans... Encore pire qu'avant ! De nouveau interrogé en 2011, le maire d'Alès nous a annoncé que la gratuité était maintenue pour les moins de 10 ans. Dans le même temps, le CRAC, antenne alésienne du CRAC Europe, est rejeté par la Fédération des associations alésiennes, rejet non justifié par un légitime conseil d'administration, par ailleurs même pas enregistré en préfecture. Parmi les membres figurent deux clubs taurins... Ainsi va la démocratie en terres barbares. Alès, capitale des Cévennes et dictature tauromachique ! »

Des campagnes d'affichage sont prévues durant l'été dans d'autres villes. Où ça ? Surprise ! En attendant, rejoignez le CRAC Europe (06 75 90 11 93, 06 08 30 80 30) et le collectif Non à la honte française !, qui rassemble quelque 150 associations (il s'en ajoute tous les jours !), à Paris le 28 mai à 15 heures, place du Palais-Royal, pour demander la désinscription de la corrida de la liste du patrimoine culturel immatériel français. Votez et appelez à voter en masse sur www.patrimoine-corrida.fr

► Une grande première au Sénat. Le 5 mai, Roland Povinelli, sénateur PS des Bouches-du-Rhône et maire d'Allauch, a déposé la proposition de loi n° 493, en soutien à la proposition n° 2735 des députées Muriel Marland-Militello (UMP) et Geneviève Gaillard (PS), afin de supprimer le maléfique alinéa 7 de l'article 521.1 du Code pénal, qui autorise, non seulement la corrida, mais également, et M. Povinelli insiste sur ce point à juste titre, les combats de coqs dans les régions de « tradition ». Cette proposition est en cosignatures jusqu'au 20 mai. J'y reviendrai.

► Une autre première ! À l'Assemblée nationale celle-là. Huit courageux députés — Yves Cochet, Noël Mamère, François de Rugy, Armand Jung, Arlette Grosskost, Anne Grommerch, Maryse Joissains-Masini et Martine Billard — ont déposé le 12 mai une « proposition de loi visant à interdire la pratique de la chasse à courre, à cor et à cri ». Il s'agit effectivement bien de courage quand on ose s'opposer aux cruelles pratiques moyenâgeuses des équipages de chasse à courre. Plus d'infos à venir.

► Fin de règne : en attendant la chute, les chasseurs soufflent leur loi aux parlementaires dans « La Puce de la semaine », sur www.charliehebdo.fr, et de nouvelles « InfosPuce », sur www.charliehebdo.fr/infospuce

